

Devenir partenaire d'Entreprise & Convivialité

Chacun sait qu'une association à but non lucratif a besoin de ressources. Aujourd'hui deux sont mobilisées :

- les cotisations : vous avez constaté que leur montant (de 100 ou 3 000 € HT selon l'effectif) reste assez modéré
- les royalties : c'est l'exemple d'une formation qui vient d'être créée.

Deux autres ressources existent, mais qui sont aujourd'hui trop aléatoires :

- la publicité : les bannières sont une bonne idée, mais encore faut-il démontrer un trafic dense sur le site
- les subventions : bien sûr toujours bonnes à prendre, mais ce n'est pas la politique de l'association, à la fois par difficulté de leur obtention et par crainte d'assujettissement.

Une cinquième ressource est possible, le partenariat. Il consiste à soutenir très concrètement l'association de deux façons :

- l'hébergement d'une des trois conventions annuelles (mise à disposition d'une salle et buffet pour 50 à 100 participants
- une participation financière de 1 500 à 5 000 € HT.

Un partenariat spécifique peut être aussi envisagé sur une période de trois ans.

Quels sont les intérêts pour le partenaire ?

Les bénéfices du partenaire sont multiples :

- o engagement (interne et externe) : faire partager la conviction que la convivialité crée de l'efficacité collective et du mieux-être individuel.
- o image et notoriété : le nom de chaque partenaire (nombre limité à 12 pour donner de la visibilité) est cité sur le site et dans tous les documents de présentation et communiqués de presse
- o démultiplication interne : le montant de la contribution donne droit à autant d'adhésions valables pour 2 personnes (exemple d'un hébergement évalué à 5 K€ : attribution de 10 adhésions gratuites)
- o innovation sociale : bien sûr si le mouvement prend de l'ampleur, chaque partenaire pourra déclarer sa fierté d'avoir contribué à développer un mouvement qui améliore les relations humaines
- o attractivité (externe) : développer à l'extérieur une image d'entreprise où il fait bon travailler, essentiel pour le recrutement et la fidélisation. Les salariés souhaitent dorénavant travailler dans des entreprises pratiquant la considération, la simplicité et la qualité de la relation au travail !...

Cela peut être aussi l'opportunité pour quelques partenaires de concrétiser leur responsabilité sociale auprès de leurs parties prenantes et/ou de faire vivre une valeur de leur projet d'entreprise.

Quels sont les engagements de l'association ?

L'association s'engage à :

- utiliser les possibilités d'hébergement et les fonds recueillis exclusivement pour le développement et l'organisation de l'association
- valoriser à tout moment les partenaires
- communiquer aux partenaires un bilan moral et financier de l'utilisation de leur soutien.

Devenez partenaire d'Entreprise & Convivialité

Voici un beau projet porteur d'efficacité et d'humanisme. Il bénéficie à tous, qui serait contre mieux-vivre au travail ?

Votre soutien est important. Il rejoindra celui de nos 10 soutiens actuels : AFCI, ANDRH, CB Richard Ellis, Groupe La Poste, ETDE, Inergie, Manutan International, Schneider Electric, Sodexo et TO DO TODAY.

D'avance merci.

Virginie Aubert, président d'Entreprise & Convivialité

virginie.aubert@entreprise-et-convivialite.com